

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTÉ PLENIER**

**14 février 2023 – 14h15**

**Salle Gabriel Marty**

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
A	BIOY	Xavier	X			
A	BLANC	Didier	X			
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie	X			
A	BASSANO	Marie			x	Philippe Nelidoff 14h15
A	GAUDIN	Hélène			X	Philippe Nelidoff 14h15
A	GINESTET	Catherine	X			
A	JULLIAN	Nadège			X	ALEXANDRE CHAZELLE 14H15
A	NÉLIDOFF	Philippe	X			
A	PELLE	Sébastien			X	Laurent GROSCLAUDE 14H15
A	POUMAREDE	Matthieu	X			
B	BLIN	Olivier	X			
B	BRUGGEMAN	Maryline	X			
B	CHAZELLE	Alexandre	X			
B	FABRIES-LECEA	Eugénie	X			
B	GROSCLAUDE	Laurent	X		X	Maryline BRUGGEMAN 14H15
B	IZAC	Laurent				
B	RIEUBERNET	Christelle			x	
B	SUTRA	Romy	X			
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah			x	Xavier BIOY 14H15
B	VARGAS-MAZAS	Estéban	X			
BIATSS	BERSON	Alexandre	X			
BIATSS	BAUTISTA	Florian	X			
BIATSS						

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
PARLONS CAMPUS	ROLLAND Théo	Titulaire				
	ARIECH Yanis	Suppléant	X			
	GONZALEZ Astrid	Titulaire			x	Terrence TERRIDE 14h15
	PAON Georgia	Suppléante				
	CLERC-ESPOSITO Loris	Titulaire				
	MIRAN Élisabeth	Suppléant				
	MIGAYROU Lou	Titulaire				
	NEVES SIMOES COIMBRA Carla	Suppléante				
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	YETTOU Alya	Titulaire	X			
	MENARD Maxime	Suppléante				

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	LAFoux Mathieu	Titulaire				
	MARTY Marie	Suppléante	X			
ÉCHANGE ET COOPÉRATION	CORDELIER Antoine	Titulaire				
	ARAGON Emma	Suppléant				
PARLONS CAMPUS	BARIOLET Léa	Titulaire				
	DJIBO Hairaty	Suppléante	X			
	TERRIDE Terence	Titulaire	X			
	BRUNET-LABROUCHE Hugo	Suppléant				

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire			x	Xavier BIOY 14h15
	REGOURG Serge	Suppléante				
École des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	CARRÈRE Thierry	Titulaire			X	EUGENIE FABRIES LECEA 14H15
	CHAMAYOU Laurence	Suppléante				
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	ROUILLON VALDIGUIÉ	Titulaire	X			

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 14/02/2023

<b>COLLEGE</b> <b>Personnalités Extérieures</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Titulaire / Suppléant</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Avaient donné Procuration</b>		
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	Laurent GROSCLAUDE	
	VIENNE Boris	Suppléant					
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle	Titulaire					
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant			X	MATTHIEU POUMAREDE	14H15
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	FEIRREIRA Chantal	Titulaire			X	EUGENIE FABRIES LECEA	14H15
	RASTOUL Franck	Suppléant					
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire			X	MATTHIEU POUMAREDE	14H15
	TOUSSAINT Marc	Suppléant					
Personnalité élue	GRANEL Laurent	Titulaire	X				

<b>INVITES</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent</b>
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01	
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03	
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur de la FCV2A	X
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur de la FOAD	
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	X
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	X
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	X
Madame	PINQUIE	Marie-Pierre	Chef de Pôle Master Droit	X
Monsieur	FERREIRA	Daniela	SG École Européenne du Droit	X
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	
Monsieur	ALOS MELERO	José	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	TISSEYRE	Sandrine	Directrice IEJ	

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 14/02/2023

Monsieur	RASS-MASSON	Lukas	Directeur ESL	
Monsieur	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	Directeur E2DSP	

## Le conseil débute à 14h15.

Il est donné lecture des procurations.

### 1. Actualités

Nous allons aborder des questions essentielles, à la fois pour la faculté de droit, mais aussi pour l'année prochaine, car nous nous préparons d'ores et déjà sur les formations de la rentrée prochaine.

Nous avons formellement terminé les journées d'orientation (Infosup, la journée métiers et la journée portes ouvertes). Le bilan de la journée métier, est bon. En quelques chiffres, le nombre de participation aux conférences est de 9880 participants, soit 3500 à 4000 étudiants par conférence, car les étudiants ont assisté en moyenne à 3 conférences, 110 interventions de professionnels, 20 enseignants et plus une vingtaine de personnel de la faculté. Suite à un questionnaire réalisé auprès des étudiants, les retours sont bons avec des petites améliorations à réaliser. Samedi, nous avons la journée portes ouvertes qui a bien fonctionné. Elle s'adresse à la fois aux lycéens, aux parents et nos propres étudiants. Un grand merci à tous les personnels mobilisés samedi pour présenter les masters et la licence. Un événement arrive, la fête du droit du 6 au 9 mars, avec des événements qui auront lieu en fin de journée, tels qu'un procès fictif, un quizz, une dictée juridique, une conférence de Chantal Arens, une conférence organisée avec Esteban et les étudiants qui participeront au concours interaméricain des droits de l'homme, un concours de plaidoirie et un buffet le 08 mars à 12h. Chaque événement correspond à une activité que nous réalisons au sein de notre université, mais de manière ludique à destination des étudiants et du grand public. Le dernier point est celui de la plateforme mon master.gouv.fr, qui préoccupe les enseignants et les étudiants faisant face à la sélection en Master. Depuis quelques semaines, nous sommes saisis de ce sujet. Deux conférences à destination des étudiants ont été faites lors des JPO. Le jeudi 16 mars, un live sur Facebook pour toucher le plus grand nombre d'étudiants. Nous allons les accompagner à chaque phase, de candidature et d'admission. Mais aussi, accompagner les directeurs de master pour arriver à comprendre le fonctionnement et à utiliser la plateforme quand viendra le temps des sélections en collaboration avec la DES et la cellule TMM. Au-delà de cet aspect, nous devons être vigilants et nous devons prêter attention aux étudiants qui ont des bons parcours, mais qui ont eu un semestre avec un accident, pour la machine ne les fassent pas disparaître.

Monsieur le doyen souhaite la bienvenue à Monsieur Florian Bautista fraîchement élu au collège biatss.

## 2. Point sur le projet École de droit : Vote du projet de statut

Un projet de statut légèrement modifié a été projeté en séance, car quelques points mineurs ont été négociés avec la DAJI.

Ces statuts ont vocations à être conforme au droit. Autre élément essentiel, ces statuts portent un message politique qui se retrouve dans les missions de l'école de droit, mais aussi dans la composition des conseils, dans les personnes invitées dans les conseils à titre permanent. Ce n'est pas qu'un règlement intérieur. Ces statuts contiennent un certain nombre d'organes, dont deux nécessaires de par l'article L713-9 :

**Le Conseil d'administration** dont la composition a été modifiée par rapport au Conseil de Faculté, soit 30 membres en comparaison des 40 membres actuels. L'objectif de ce resserrement, est lié aux missions de ce conseil qui sont différentes du Conseil de Faculté. Il vote des grands actes de l'École et développe une réflexion plus stratégique, ce qui implique de réunir une fois par an l'ensemble des acteurs de la maison. *La direction de l'École*, assuré par un directeur (doyen) nommé par le ministre de l'enseignement supérieur par proposition du CA, un vice-doyen et d'assesseurs sur proposition du CA.

**Le Conseil des études** aura les attributions qu'a aujourd'hui le Conseil de Faculté, même s'il ne peut pas voter définitivement sans passer par le CA. L'objectif, c'est qu'il ne sera présenté au CA que des lots de décision qui ont été prises par le Conseil des études. La particularité du Conseil des études, c'est qu'il sera composé de personnes ès qualités, si ce n'est les étudiants qui eux feront l'objet d'une élection. Suite aux propositions faites lors du dernier Conseil de Faculté, et les échanges entrepris avec les élus étudiants concernant les élections annuelles du collège étudiants, il a été arrêté que les élections auront lieu tous les deux ans.

**Le Conseil de la recherche** a pour objectif d'administrer la Recherche de l'école de droit. Pour le moment, il n'est pas prévu sa composition ni son fonctionnement, car par ailleurs, il existe un groupe de travail, en lien avec les directeurs de Recherche, pour travailler à cartographier de la Recherche, mais aussi de préparer les statuts de ce Conseil de la Recherche. Même s'il est intégré fonctionnellement dans les statuts de l'École de droit, il reste dans une relation avec l'université, puisque dans les statuts de l'EPE, les unités de Recherche sont rattachées à l'université. L'objectif de l'École, c'est de créer des liens plus fort entre la Recherche et la formation notamment du point vu fonctionnel et structurel.

Le contenu, c'est de créer à deux départements, l'École Européenne de Droit de Toulouse et le département de l'Institut d'Études judiciaires. Ce qui supposera donc, à la marge, de revoir les statuts de ces deux institutions. La question de la formation doctorale. L'EDDSP en tant que tel ne peut pas être un département de l'École de droit de par l'arrêté de mai 2016, qui stipule d'elle est rattaché à l'université. Les structures administratives, financières et budgétaires de l'École de droit qui commence petit à petit à se dessiner en lien avec l'université pour déterminer comment sont organiser les services dans le cadre de la restructuration de l'École. Nous plaidons pour davantage de moyens, car fondamentalement, la création de l'École créera de l'activité. La communication de l'École de droit, correspond à une des modifications dans le texte envoyé, paragraphe 6 et notamment la question de la dénomination qui sera « *École de droit de Toulouse* » et « *Toulouse School of Law* » pour la communication en langue anglaise. Mais dans le premier paragraphe, une harmonisation est à apporter, car il est indiqué « *l'École de droit de Toulouse est également dénommé, dans les documents de présentation, Toulouse School of Law* ». Deuxième modification,

à la place d'arrêté, il y a noté « décret ». Troisième modification, la phrase « Est une composante de l'université Toulouse Capitole au titre de l'article L713-9 » hors l'article est une composition alors que les Écoles sont visées par l'article L713-1 et régie par L713-9. Quatrième modification, dans les prérogatives du conseil d'administration, point 2.1.5, il nomme le directeur de l'institut d'étude judiciaire, il nomme le directeur de l'École européenne du droit et il désigne sur proposition du doyen le directeur. La DAJ nous suggère d'indiquer à chaque fois « il élit » pour uniformiser.

Dans le paragraphe 3.2, une erreur survient à propos de « l'institut d'étude judiciaire » et « *l'Institut des études judiciaires* » il faut corriger et mettre le bon intitulé.

Pour conclure, un mot du doyen honoraire, Monsieur Philippe Nélidoff, a été formulé afin de remercier les personnes qui ont mené la première réflexion, et il se réjouit de cette nouvelle version des statuts.

**Lors du scrutin, le vote du projet École de droit recueille 0 Contre, 4 Abstention et 31 Pour Les statuts sont adoptés à la majorité.**

Ce premier vote est essentiel, il témoigne d'une certaine unité des juristes. Il n'est que la première étape d'un long processus. Puisqu'il faudra continuer avec sérieux, de convaincre notre université, mais aussi le ministère qui créera l'École de droit à l'automne prochain. Il y aura beaucoup de travail pour structurer la Recherche dans le centre de Recherche de l'École de droit. Également un gros travail de réflexion et de mise en pratique de la réforme de la formation notamment en licence. Ce vote était nécessaire, mais il n'est pas l'aboutissement du travail mené plusieurs années.

### 3. Scolarité – Modalités de contrôle des connaissances rentrée 2023

#### 4 – A FCV2A :

##### ▪ **Création,**

Une série de création, mettre en lien des compétences des équipes interne de l'université et des professionnels avec des besoins de formations et les différentes créations répondent à cette méthode.

- DU Traducteur interprète juridique. La majorité des enseignements se font en distanciel. Seul un volume 35 H se fait en présentiel. Le DU est porté sur fond propre. L'inscription au DU est de 2800€ et 2500€ pour les partenaires.
- DU Géomètre-expert. L'effectif attendu est de 12 apprentis.
- M2 mention Droit fiscal, parcours Contentieux fiscal et douanier. Différentes professions juridiques peuvent être intéressées. Il s'ajoute au M1 du même nom. L'effectif attendu est de 20 apprenants. Financement sur ressource propre. Le tarif envisagé est de 6500€.
- Master mention droit des affaires parcours Juriste de copropriété (M1 + M2 en alternance). L'idée de ce parcours, c'est d'offrir une poursuite d'étude naturelle pour les étudiants qui ont intégré la L3 du même nom. Volume horaire aux alentours 420 H- 450 H de formation par année.

- M2 Mention droit des affaires, parcours juriste d'affaire, Contrôle export et sanctions économiques. Le parcours, c'est le DU qui a déjà été voté lors d'un précédent conseil de faculté.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

- **Modifications,**

L'idée, c'est de rester dans un volume horaire constant et abaisser certains quand cela est possible. Des ajustements avec des matières qui varient dans leur volume parce que pas adapté parfois pour les basculer dans d'autres matières qui méritaient des approfondissements suite aux différents recueils et appréciations des stagiaires. L'idée, c'est de rester en général sur du volume constant, c'est d'autant plus important pour toutes les formations qui sont ouvertes en apprentissage. De plus en plus d'évolution dans les modalités d'évaluation avec notamment la question du contrôle continu comme par exemple le cas de la capacité en droit qui jusque-là était structuré en volume, trois modules par semestre avec des examens terminaux à chaque fois.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

- **Reconduction de l'offre 22-23,**

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

#### 4 – B FOAD :

- **Proposition modalités organisation de la mineure droit**

Dans la lettre de cadrage, il est présenté les modalités d'organisation de la mineure en droit entre la Faculté de droit et de science politique et la FOAD. Le tutorat n'était pas prévu initialement, mais à l'initiative de notre université, il a été rajouté sur chacune des matières. Nous arrivons en fin de contrat et l'objectif, c'est de l'intégrer définitivement dans le contrat avec UT3.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

- **Modification de MCC**

Il est porté à l'attention des membres du conseil la modification des modalités d'évaluation pour la mention droit des affaires parcours type droit des entreprises et droit des assurances, puisqu'il y a eu une inversion au niveau de la modalité entre l'UE 13 qui sera évalué à l'écrit par une épreuve de 3H et l'UE 14 sera évalué à l'oral.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

- **Reconduction de l'offre 22-23,**

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 14/02/2023

## **Ce point est adopté à l'unanimité.**

### **4 – C Pôle Licence droit :**

La mise en œuvre de la limitation du redoublement en licence voté lors du Conseil de faculté du 06 décembre 2022. La licence en 5 ans. Pour rappel, seuls deux redoublements sont autorisés sur la licence. À partir de la 3ème inscription sur un même niveau, la réinscription sera conditionnée à un entretien obligatoire avec le SUIO-IP au cours du semestre pair de l'année précédant l'inscription.

Mesures transitoires sur 3 ans.

#### **▪ Modification de MCC**

En L1, semestre 1, la matière optionnelle de sociologie disparaît au profit d'une nouvelle matière qui s'appelle « Grands procès et représentations judiciaires ». Au semestre 2, l'option sociologie politique s'appellera dorénavant « Introduction à la science politique et aux relations internationales ». En L1 droit et gestion, modification du nombre d'heures de TD dans la matière management des SI passant à 06H au lieu de 15H. En L3, modification du parcours social avec un changement des matières à TD dans ce parcours pour le semestre 5 : Droit du travail / Droit spécial des sociétés au lieu de Droit du travail/ Droit civil des biens. Puis, a été enlevé sur l'intitulé Histoire du droit privé la parenthèse famille et sur Histoire du droit public la parenthèse justice. Concernant, juriste d'entreprise en L3, un choix de matière est rajouté pour les étudiants qui sont en alternance avec la MAIF. Puis, on nommera Intitulé compétences informationnelles au lieu de Recherche documentaire. En L3 droit et gestion, la mention en anglais est enlevée pour la matière marketing.

**Ce point est adopté à l'unanimité pour le changement de nom, mais la question est quel est l'ampleur du nom, soit « introduction à la science politique » soit « introduction à la science politique et aux relations internationales ». La première formule est retenue.**

#### **▪ Création**

Il y a la création de la première année de LAS à Montauban. Ce sont dix étudiants pris sur l'effectif des étudiants montalbanais.

Le dernier point, concerne les bonifications ENGAGE pour les étudiants en licence et en master. L'université Toulouse capitole fait partie d'une alliance d'université européenne « ENGAGE.EU », orienté plutôt économie, gestion et un peu de droit. Cette alliance offre un catalogue de cours des autres universités. Les étudiants ont la possibilité de suivre des cours en langue étrangère. L'étudiant peut choisir cette option parmi les différents modules, sport et l'engagement étudiant. Cette possibilité sera mise en place l'année prochaine. L'objectif, c'est d'aller vers des options ENGAGE

et donc d'ouvrir le catalogue de cours dans le cadre des options. Par ailleurs, un certain nombre de master vont essayer de s'ouvrir à des cours ENGAGE de manière plus intégrés que la bonification.

**Vote dissocié pour la question de l'intitulé de science politique et relation internationale :**

**1 abstention pour l'ensemble des autres points. Vote à la majorité.**

**Vote pour l'option de la Licence du premier semestre de Montauban. Vote à l'unanimité.**

#### **4 – D Pôle Master droit :**

Il existe un certain nombre de difficulté pour assurer les enseignements en sociologie, mais également science politique à raison du fait que les membres de la section science politique sont de moins en moins nombreux (1 Professeur et 2 Maîtres de conférence), dont un en modulation de service sur les trois prochaines années. Nous sommes arrivés dans une situation dans laquelle nous mettons fin au Master 1 science politique pour l'année prochaine et assurer le Master 2. Un contrordre du niveau central vient d'être formulé pour le maintien du Master. Il va apparaître sur monmaster.fr, avec un seul parcours dont on ne connaît pas encore le contenu. Les étudiants de la L3 sont prévenus. En revanche, nous n'avons pas la certitude que ce Master ouvrira en septembre. Nous avons jusqu'au mois d'avril pour savoir si ce Master ouvrira sous réserve d'avoir trouvé un enseignant pour assurer les deux années de Master.

#### **▪ Modification de MCC**

Un travail sur la forme s'est opéré sur un certain nombre de maquettes. Il se matérialise par le rajout d'intitulés d'UE ou la modification des intitulés de matière et la fusion des UE de façon à rendre plus lisible la maquette. Mais aussi, la durée de certains stages est rallongée. Modification des modalités d'évaluation dans la durée ou dans la nature de l'épreuve. Celles-ci sont réajustées à ce qui se fait réellement. Les MCC de science politique ont été revues. Le Master 1 relation internationale et politique de sécurité et de défense est fermé. Concernant le Master 2, il y a une refonte complète de la maquette et désormais les deux parcours sont affichés, mais les enseignements seront mutualisés. Le Master 2 parcours droit de la propriété intellectuelle et droit de la propriété intellectuelle parcours franco-espagnol a été intégralement revu. Sur un certain nombre de Masters 2, il y a eu des suppressions de matières remplacés par d'autres à volume horaire constant et parfois, cela a entraîné une redistribution d'ECTS. Des offres de formation ENGAGE ont été mises en avant se matérialisant par l'affichage sur quelques parcours de Master une matière optionnelle, facultative sans ECTS, sans évaluation. C'est le cas pour le Master 1 droit du numérique et intelligence artificielle, pour le Master 2 droit des médias et de la communication, Master 2 droit du travail, de l'emploi et de la protection sociale et le Master 2 droit et science du travail

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 14/02/2023

européen. Ouverture du parcours en alternance du Master 2 droit de l'immobilier adossé à ce nouveau DU Géomètre expert en formation continue.

Refonte de la maquette du DU spécialisation en contentieux administratif et la création d'une nouvelle maquette pour Montauban pour le DU Collège supérieur du droit.

- **Création**

Dans le Master droit de l'environnement, dans le cadre d'ENGAGE, une création d'un double diplôme en partenariat avec LUISS en Italie. Ce diplôme est co-porté et mutualisé avec TSM, TSE et l'UFR informatique. Les cours sont en anglais. Un bilan sera fait suite à ce premier test. Cela concerne 5 étudiants entrants et 5 étudiants sortants.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

#### 4 – E DU droit Russe

Suite à la situation géopolitique entre la Russie et l'Ukraine, le ministère de l'enseignement supérieur a demandé la suspension avec toutes les institutions Russe. Comme nous avons un double diplôme avec l'université des finances du gouvernement russe, les étudiants engagés dans ce double-diplôme ne partent plus à Moscou. La conséquence première, c'est qu'ils se sont engagés d'obtenir une Licence et un Bachelor Russe, or à l'issue de cette situation, ils ne peuvent obtenir qu'une seule Licence. Pour autant, lorsqu'ils sont en France, ils suivent chaque année 60H de droit Russe en langue Russe et pour compenser cet investissement, ils demandent à ce qu'il y ait une valorisation qui apparaisse sur leur CV à défaut d'obtenir un Bachelor. La solution finalement proposée, c'est celle de créer un DU de droit Russe qui leur permettra d'obtenir leur Licence et en parallèle ce fameux DU. Les heures de droit Russe seront celles qui faut valider pour obtenir le DU. Cela concerne les étudiants en 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> années de Licence et les 1<sup>ères</sup> années de Master. L'idée de ce DU c'est de le pérenniser ensuite, car il y a un intérêt d'un public qui s'intéresse au droit Russe.

Cela concernerait quinze étudiants par année, DU sur 3 ans, pour un coût de 600€ par an et 0€ pour les étudiants du double-diplôme.

**1 abstention. Ce point est adopté à la majorité.**

#### 4 – F MCC ESL

- **Modification de MCC**

Une modification de maquette est notable, celle du M2 LLM Aviation Law pour lequel une évolution de la maquette a été effectuée pour permettre l'ouverture en alternance. Pour rentrer dans le cadre réglementaire de l'alternance, un ajout de 117H CM ont été ajoutés dans la maquette. En ce sens, les matières grossissent, il y a une création d'un module complet sur les compagnies aériennes et quelques heures ajoutées en contrôle-export et sanctions économiques. Concernant le M2 MINTEC, une suppression de 9H à remplacer par un cours ENGAGE. Cette année, il est proposé de

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 14/02/2023

mettre au vote les maquettes des partenaires dans le cadre des doubles diplômes, car jusqu'à présent, par manque de visibilité, en dehors des conventions, il n'était pas voté les enseignements que suivent les étudiants lorsqu'ils partent en mobilité. L'objectif, c'est que les maquettes soient modélisées dans APOGEE et ainsi formaliser avec un document officiel les résultats obtenus à l'étranger.

▪ **Création**

Création d'un nouveau DU droit européen du numérique en santé associant le CHU avec l'innov'Pôle santé avec cette démarche de complémentarité entre le droit et les aspects santé.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

#### **4. Projet de convention avec la direction interrégionale des Services pénitentiaires de Toulouse**

Ce projet de convention organise les relations entre la Faculté de droit et science politique et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires qui va structurer nos cordiales relations avec l'administration pénitentiaire initié par Madame Julia Schmitz qui est en relation avec cette administration notamment avec le DU droit pénitencier. Elle vise à promouvoir et présenter les différents corps de métier de l'administration pénitentiaire aux étudiants avec l'accueil de stagiaire au sein de la DISP et l'organisation des manifestations communes. La Faculté s'engage à assurer un partenariat de promotion auprès de nos étudiants des métiers de l'administration pénitentiaire et de faire participer l'administration pénitentiaire à nos journées métiers et aux autres activités qui pourrait les intéresser.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

#### **6. Questions diverses**

**6 - A** Demande d'aide financière de 3000 € DMSE pour l'association sur l'enveloppe du master pour mener à bien leur projet de financement dédié à la tenue de la soirée inter promotion de 2023. Indispensable pour entretenir et développer le réseau des anciens qui génère des opportunités d'emploi et des offres de contrats en alternance.

**Le financement est adopté à l'unanimité.**

**6 - B** Demande de subvention de 500€ pour l'association M2 DSTE sur l'enveloppe du Master et 500 € sur le budget de la Faculté pour Madame Isabelle Desbarat qui souhaite faire un séjour en Pologne de Recherche et de formation afin de nouer un certain nombre de lien.

**Le financement est adopté à l'unanimité.**

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 14/02/2023

6 – C Demande de subvention de 1500 € pour le colloque du CDA « Le plan de sauvegarde de l'emploi, 10 ans après la loi du 14 juin 2013 » qui aura lieu le 14 juin 2023. Chaque faculté, coorganisatrice se partage le budget du colloque.  
**Le financement est adopté à l'unanimité.**

En l'état actuel, la rédaction de la charte des examens pose problème donc l'objectif est de la soumettre à nouveau.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 38.**